



Número de Révision: 005.0

Date de sortie: 03/11/2019

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE LB 8023 TB70ZENFRES	Numéro IDH:	1999556
Type de produit/utilisation:	Lubrifiant	numéro d'item	1999556
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	MEDICAL EMERGENCY Phone: Poison Control Center		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	1-877-671-4608 (toll free) or 1-303-592-1711		
	TRANSPORT EMERGENCY Phone: CHEMTREC		
	1-800-424-9300 (toll free) or 1-703-527-3887		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
DANGER:	PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE. PROVOQUE DE GRAVES LESIONS DES YEUX. SUSCEPTIBLE DE NUIRE A LA FERTILITE OU AU FŒTUS.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION CUTANEE	2
LESION OCULAIRE GRAVE	1
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	2

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Intervention:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés.
Stockage:	Garder sous clef.
Élimination:	Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Numéro IDH: 1999556

Nom du produit: LOCTITE LB 8023 TB70ZENFRES

2 % du mélange est constitué de composants dont la toxicité est inconnue.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant, <3% DMSO	64742-01-4	10 - 20
Oxyde de calcium	1305-78-8	10 - 20
Graphite	7782-42-5	10 - 20
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	10 - 20
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	5 - 10
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-52-5	5 - 10
Distéarate de calcium	1592-23-0	5 - 10
dodecylbencenosulfonato de calcio	26264-06-2	1 - 5
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	1 - 5
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	1 - 5
Trioxyde de dibore	1303-86-2	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation:	Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Laver à l'eau savonneuse. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin. Laver les vêtements avant réutilisation.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
Ingestion:	Garder la personne calme. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.
Symptoms:	Voir la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	carbon dioxide, mousse, poudre
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Porter un appareil respiratoire autonome avec un masque plein visage fonctionnant à un mode à pression sur demande ou pression positive.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

Produit ou gaz issus de la combustion: Oxydes d'azote. Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Oxyde de calcium.
Des fumées toxiques.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Enlever en grattant autant de produit possible. Nettoyer le résidu à l'eau savonneuse. Conserver dans un récipient fermé, partiellement rempli, jusqu'au moment de son élimination. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Garder le récipient fermé.

Stockage: Garder le récipient fermé. Garder dans un endroit frais, bien ventilé.

Durée de Conservation Déclaration: Non disponible

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant, <3% DMSO	Inclus dans le règlement mais sans des valeurs de données. Voir le règlement pour d'autres détails. 5 mg/m3 TWA Fraction inhalable. L'exposition doit être maîtrisée avec soin. Quelle que soit la voie d'exposition, les concentrations doivent être aussi faibles que possible.	Rien	Rien	Rien
Oxyde de calcium	2 mg/m3 TWA	5 mg/m3 PEL	Rien	Rien
Graphite	2 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire.	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales 15 MPPCF TWA	Rien	Rien
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable. 5 mg/m3 TWA brouillard 10 mg/m3 STEL brouillard	500 ppm (2,000 mg/m3) PEL 5 mg/m3 PEL Brouillard 5 mg/m3 TWA brouillard	Rien	Rien
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	500 ppm (2,000 mg/m3) PEL 5 mg/m3 PEL Brouillard	Rien	Rien
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	5 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	500 ppm (2,000 mg/m3) PEL 5 mg/m3 PEL Brouillard	Rien	Rien
Distéarate de calcium	3 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 3 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 10 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	Rien	Rien	Rien
dodecylbencenosulfonato de calcio	Rien	Rien	Rien	Rien
dihydroxyde de calcium	5 mg/m3 TWA	5 mg/m3 PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 PEL poussière totales	Rien	Rien
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Rien	Rien	Rien	Rien
Trioxyde de dibore	10 mg/m3 TWA	15 mg/m3 PEL poussière totales	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Assurer une ventilation d'échappement locale adéquate afin de maintenir l'exposition du travailleur sous les limites permmissibles.

Protection respiratoire:

Suivre les recommandations de protection respiratoire d'OSHA (29 CFR 1910.134). Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral. Des douches de sécurité et des dispositifs de rinçage oculaire d'urgence doivent être disponibles.

Protection de la peau:

Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Pâte
Couleur:	Noir
Odeur:	Doux
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non disponible
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Gravité spécial:	1.2648
Densité de vapeur:	Non disponible
Point d'éclair:	Non applicable
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Teneur VOC:	< 3 %; 38.4 g/l Méthode EPA 24
Viscosité:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Oxyde de calcium. Des fumées toxiques.
Produits incompatibles:	Des acides forts et des bases fortes. Des oxydants forts. Agents réducteurs forts. Eau. Alcalis.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Protéger de la chaleur, des sources d'inflammation et des matières incompatibles. Eviter la formation de poussière.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:

Peut irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau:

Entraîne une irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.

Contact avec les yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Ingestion:

Le risque principal d'ingestion se trouve par aspiration dans les poumons, entraînant une pneumonite.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant, <3% DMSO	Rien	Irritant
Oxyde de calcium	Rien	Irritant, Corrosif, Yeux
Graphite	Rien	Poumon
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	Rien	Irritant
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	Rien	Irritant
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Rien	Irritant
Distéarate de calcium	Rien	Aucun organe cible
dodecylbencenosulfonato de calcio	Rien	Yeux, Irritant
dihydroxyde de calcium	Oral LD50 (Rat) = 7,340 mg/kg	Irritant, Corrosif
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Rien	Aucune donnée
Trioxyde de dibore	Oral LD50 (Souris) = 3,163 mg/kg	Sang, Système nerveux central, Gastro-intestinal, Irritant, Reins, Foie, Poumon, Métabolique, Poussières nuisibles, Peau, Vasculaire

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant, <3% DMSO	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Non
Oxyde de calcium	Non	Non	Non
Graphite	Non	Non	Non
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	Non	Non	Non
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Non	Non	Non
Distéarate de calcium	Non	Non	Non
dodecylbencenosulfonato de calcio	Non	Non	Non
dihydroxyde de calcium	Non	Non	Non
Acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	Non	Non	Non
Trioxyde de dibore	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique:

Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: Non réglementé
Division: Rien
Numéro d'identification: Rien
Groupe d'emballage: Rien

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont inscrits sur l'inventaire de la Toxic Substances Control Act ou en sont exempts.

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Format des nouvelles fiches de données de sécurité.

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 03/11/2019

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.